



ETUDE SURVEILLÉE – 2018/2019

APES – 1 rue domion – 33200 Bordeaux
apestehelin@gmail.com - apestehelin.fr

Inscription à l'étude surveillée

Toute inscription entraîne la fréquentation obligatoire de l'étude surveillée pendant toute l'année et pour les 4 jours de présence.

L'étude surveillée de l'école Stéhélin est gérée par une association de parents bénévoles. Des salariés travaillent pour cette association et peuvent prendre vos enfants en charge de la manière suivante :

De 16h30-16h45 : temps libre sous surveillance pour se dépenser, se détendre et prendre le goûter.

Par mesure de prévention et de sécurité, les sucettes, chewing-gum, cacahuètes, pistaches et canettes ne sont pas autorisés.

De 16h45 à 17h45 : étude - répartition des enfants dans les salles de classe où il leur est demandé de faire leurs devoirs.

Un animateur diplômé est présent dans chacune des classes pour les assister et leur faire réciter les leçons. Nous ne pouvons pas garantir que tous les devoirs auront été terminés, mais il sera imposé à vos enfants de se mettre au travail. Si tout est terminé avant que vous ne veniez les chercher, des jeux sont mis à leur disposition avec pour obligation de respecter le calme.

De 17h45 à 18h : fin de l'étude, vous récupérez obligatoirement votre enfant à la sortie de l'école. (Vous avez la possibilité de l'inscrire à la garderie auprès de l'AGJA pour le créneau 18h-18h30 en fonction des places disponibles).

DOSSIER A REMETTRE :

- Une fiche d'inscription par famille.
- Une décharge de responsabilité par famille.
- Un chèque de caution de 100€ (un seul par famille, à l'ordre de l'APES) qui sera encaissé en cas d'incident de paiement ou sera restitué en fin d'année scolaire.
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- La cotisation annuelle d'adhésion à l'association de 20 € par enfant (30 euros pour 2 enfants) (chèque à l'ordre de l'APES).
- Un ou plusieurs chèques de règlement correspondant au forfait de 350 euros par enfant à l'ordre de l'APES

Exemple pour 1 enfant :

*1 chèque de 350 euros **ou***

*2 chèques de 117 euros + 1 chèque de 116 euros (encaissés en septembre, janvier et avril) **ou***

10 chèques de 35 euros encaissés tous les mois

- Justificatif de l'employeur (ou de formation) des deux parents mentionnant les horaires de travail.**

REMISES DES DOSSIERS COMPLETS AUX MEMBRES DU BUREAU DE L'APES LORS DE PERMANENCES DEVANT L'ECOLE AUX DATES

Lundi 4 juin de 16h à 18h30

Jeudi 7 juin de 16h à 18h30

Afin de garantir le cadre serein nécessaire au bon déroulement de l'aide aux devoirs, le nombre de places est limité à 50 enfants.

Après réception, votre dossier sera vérifié et vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.

ETUDE SURVEILLÉE – 2018/2019

APES – 1 rue domion – 33200 Bordeaux

apestehelin@gmail.com - apestehelin.fr

REGLEMENT INTERIEUR ÉTUDE (à lire et à conserver)

1. PRÉSENTATION

L'étude fréquentée par vos enfants est gérée par une association de parents comme vous, avec les mêmes obligations privées. Nous effectuons ce service bénévolement, pour aider toute la communauté.

La reconnaissance de notre investissement passe par **le respect du règlement intérieur**.

2. ADHÉSION

Toutes les familles bénéficiant des services de l'APES sont membres adhérents et doivent acquitter une cotisation annuelle de 20 € par enfant (30 euros pour 2 enfants), quelle que soit la date d'inscription dans l'année scolaire. Cette cotisation sera demandée lors de l'inscription, par chèque à l'ordre de l'APES.

3. INSCRIPTION DES ENFANTS

Le dossier d'inscription dûment complété et signé est remis à un membre du Bureau lors d'une permanence assurée à l'école entre 16h30 et 18h00. Aucun dossier ne pourra être accepté s'il n'est pas complet.

TOUT ENFANT POUR LEQUEL NOUS N'AURONS PAS DE DOSSIER NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ À L'ÉTUDE.

Tout dossier concernant une famille non à jour de ses règlements de l'année précédente sera refusé. Le dossier sera retourné sous 15 jours à la famille par voie postale avec la mention « Refusé pour défaut de paiement ».

4. BUREAU

Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est nécessaire. Un secrétaire de séance est désigné pour l'année. Un procès-verbal de séance est établi. Lors de l'Assemblée Générale, tous les membres adhérents participent au vote.

5. ASSURANCE

L'APES souscrit une assurance mobilière, immobilière et de responsabilité civile couvrant les personnes dont elle est responsable durant les heures de fonctionnement de l'étude (16h30-18h00). Le personnel et les enfants ne sont pas assurés en dehors des heures d'ouverture.

6. L'ASSOCIATION ET SES SALARIÉS

Les adultes assurant l'étude du soir sont salariés de l'APES.

Si vous avez besoin de joindre les membres du Bureau, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse postale, ou un mail à apestehelin@gmail.com. Nous pourrions, si nécessaire convenir d'un rendez-vous avec vous.

7. ENCADREMENT ET FONCTIONNEMENT

Les parents **récupèrent** leur(s) enfant(s) au portail à l'entrée de l'école. Aucun enfant ne sera confié à une personne dont les coordonnées ne figureront pas sur la fiche de décharge. De manière exceptionnelle, une personne peut se présenter avec une attestation établie de votre main l'autorisant à récupérer votre enfant, accompagnée de la copie de votre pièce d'identité ainsi que de l'original de sa propre pièce d'identité. Il est nécessaire de bien indiquer vos coordonnées afin de vous prévenir en cas d'urgence. L'encadrement des enfants est confié à des adultes et/ou enseignants. Lorsqu'un enfant est malade ou victime d'un accident, le responsable avertit aussitôt les parents et fait intervenir en cas de nécessité les services d'urgence.

En cas de retard, vous devez impérativement joindre l'étude au 05.56.08.30.40 avant 18h00.

8. TARIFS ET FACTURATION

Forfait mensuel de 35 euros par mois soit 350 euros par an et par enfant. Le règlement se fait par chèque au moment de l'inscription à l'ordre de l'APES

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois selon les modalités suivantes :

1 chèque de 350 euros **ou**

2 chèques de 117 euros + 1 chèque de 116 euros (encaissés en septembre, janvier et avril) **ou**

10 chèques de 35 euros encaissés tous les mois

A partir de 18h00, tout retard donnera lieu à une surfacturation de 25 € par ½ heure entamée, coût de la présence de deux personnes (salaires et charges).

Pour les familles bénéficiant des tarifs T5, T6, T7 et T8, pour la restauration scolaire, un dossier est à compléter pour obtenir la gratuité du service. La cotisation d'adhésion de 20 euros par enfant (30 euros pour 2 enfants) restant quant à elle obligatoire.

9. ACQUITTEMENT DES FACTURES

Les familles s'acquittent de leur facture au moment de l'inscription. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'APES. **Au dos du chèque, seront notés : le nom de l'enfant, sa classe ainsi que le numéro de la facture.** Au 15 de chaque mois, un pointage des chèques encaissés ou refusés par la banque sera fait, et en cas de non réception du paiement, le chèque de caution sera encaissé.

10. EXCLUSION

Les membres du Bureau sont en droit d'exclure un enfant de l'étude :

- en cas de **retards répétitifs** des parents pour récupérer les enfants
- en cas de **non-paiement** dans les délais convenus
- en cas de **non-respect des règles de vie collective** pendant le temps de l'étude

ETUDE SURVEILLEE - APES

1 FICHE D'INSCRIPTION PAR FAMILLE

1- NOM et PRÉNOM de l'ENFANT :

NÉ(E) LE : / /

CLASSE en 2018/2019 :

2- NOM et PRÉNOM DE L'ENFANT :

NE(E) LE :/...../.....

CLASSE en 2018/2019 :

3- NOM et PRÉNOM de l'ENFANT :

NE(E) LE :/...../.....

CLASSE en 2018/2019 :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

PÈRE

MÈRE

TUTEUR

	PÈRE	MÈRE	TUTEUR
NOM et PRÉNOM			
Domicile			
Portable			
Professionnel			

ADRESSE :

***Souhaitez-vous recevoir votre facture par E-mail ?

oui

non

Adresse e-mail : (attention minuscules/majuscules et ponctuation)

JE SOUSSIGNE(E)

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT CI-DESSUS DESIGNE, ATTESTE AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET EN RESPECTER LE CONTENU.

Signature du responsable légal :

Fait à Bordeaux, le / / 2018

ETUDE SURVEILLEE - APES

1 DECHARGE PARENTALE PAR FAMILLE

IMPORTANT ! Ce document sera détenu par les animateurs qui surveillent les enfants pendant les temps de l'étude.
Pensez à leur communiquer tous changements en particulier ceux concernant vos numéros de téléphone.

Je soussigné(e).....

responsable légal de(s) l'enfant(s)

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

NUMÉROS de TÉLÉPHONE

	PÈRE	MÈRE	TUTEUR
Domicile
Portable
Professionnel

Autorise les personnes désignées ci-après, à venir chercher mon enfant :

NOMS et Prénoms	N° de téléphone	Lien avec l'enfant
	
	
	

Personnes à contacter en cas d'accident ou si l'enfant est toujours présent à la fermeture de l'étude (autres que les parents) :

NOMS et Prénoms	N° de téléphone	Lien avec l'enfant
	
	

J'autorise mon(mes) enfant(s) à quitter seul(s) l'étude à 17h45 et décharge l'APES et les personnes de permanence de toutes responsabilités

Je viendrai récupérer mon(mes) enfant(s) entre 17h45 et 18h (dernier délai)

Mon(mes) enfant(s) est(sont) inscrit(s) à la garderie gérée par l'AGJA pour le créneau 18h-18h30

Merci de préciser les jours de fréquentation de l'AGJA

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Signature du responsable légal :

Fait à Bordeaux, le / / 2018